

COMPTABILITÉ DES COPROPRIÉTÉS

Perfectionnement et réponses à tout

CO019

1 jour
(7 h)

- Cas pratiques
- Support pédagogique
- Quiz d'évaluation finale

Tarif : **220 € HT**

SPÉCIALISATION

OBJECTIFS :

- Faire le point sur la mise en application de la réforme, apporter des réponses aux difficultés rencontrées

NIVEAU & PUBLIC :

Comptables (niveaux 2 et 3)

Prérequis : aucun

MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

Vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S) :

Formateur : Professionnel expérimenté en copropriété

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

 Programme accessible aux personnes en situation de handicap

PROGRAMME

I - INTRODUCTION

- Recensement des difficultés rencontrées

II - TRAITEMENT DES POINTS DÉLICATS

- Les travaux de l'article 14-2
Utilisation des comptes 102, 103, 702...
Gestion des subventions, indemnités d'assurance et emprunts
Les honoraires syndics
- Les écritures de régularisation
Charges et produits constatés d'avance
Provisions à constater : factures non parvenues, 13^e mois et congés payés...
La gestion des stocks
Les travaux de l'art.14-2 non terminés à la fin de l'exercice
- Les soldes de régularisation d'exercice
Nature
Date de comptabilisation
- Les avances
En cas de mutation
Affectation aux travaux de l'art. 14-2
Traitement comptable
- Les créances douteuses concernant les copropriétaires ou les tiers
Décision
Montant
Traitement comptable
- Les frais et charges individuels
Frais de recouvrement
Frais d'établissement de l'état daté
Les consommations individuelles (compteurs)
Traitement comptable
- Les documents de synthèse
Caractère non figé
Les participants feront part de leur expérience personnelle.
Les réponses aux problèmes soulevés seront apportées collectivement